



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 18259

Texte de la question

M. Renaud Muselier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la détention des trois soldats israéliens, Ehud Goldwasser, Eldad Regev et Gilad Shalit, ce dernier étant ressortissant français, par des organisations terroristes. Lors de l'accord de cessez le feu conclu en août 2006 entre Israël et le Hezbollah, il était stipulé la libération inconditionnelle des soldats israéliens kidnappés. Or à ce jour, les conditions de l'accord n'ont pas été appliquées. La Croix rouge internationale n'a jamais été en mesure de pouvoir rencontrer les prisonniers. C'est pourquoi il lui demande où en sont les négociations pour parvenir au plus vite à la libération des prisonniers.

Texte de la réponse

Les dépouilles des deux jeunes soldats israéliens, Ehud Gold Wasser et Eldad Regev, ont été remises à leurs familles le 16 juillet 2008. La France tout comme l'Union européenne étaient vivement préoccupées par le sort des deux jeunes soldats israéliens et c'est avec regret et tristesse qu'elles ont appris leur décès. Elles ont fermement condamné l'enlèvement de ces deux soldats. Le ministre des affaires étrangères et européennes, qui avait reçu personnellement les familles un an auparavant, a tenu à leur exprimer de nouveau sa plus profonde sympathie. La remise des dépouilles des deux défunts a eu lieu dans le cadre d'un accord négocié entre Israël et le Hezbollah. Nous espérons que la mise en oeuvre de cet accord contribuera à une diminution des tensions entre les parties ainsi qu'à la poursuite de la mise en oeuvre de la résolution 1701 en vue d'un cessez-le-feu complet et d'une solution durable au conflit israélo-libanais. La France tient à rappeler qu'elle est vivement préoccupée par le sort des otages israéliens et palestiniens et appelle à leur libération immédiate. En ce qui concerne notre compatriote Gilad Shalit, la France partage l'inquiétude de ses proches et condamne avec la plus grande fermeté son maintien en captivité. À cet égard, le Président de la République a fait de la libération du caporal Shalit une de ses priorités et de nombreuses actions ont été menées pour sensibiliser différents interlocuteurs sur le sujet. La France renouvelle son appel à la libération de Gilad Shalit et reste pleinement mobilisée en vue d'un dénouement positif pour notre compatriote.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18259

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1718

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 709